



CABINET Patrice BILLOT
Agent Général Axa
12, rue de Montreuil
78000 VERSAILLES
Tél : 01.30.21.60.30
Fax : 01.30.21.09.16
Agence.billotmontreuil@axa.fr

TELECOPIE

DESTINATAIRE :

DATE : 11/10/2012 17:21:32

N° Fax : 01.30.43.25.99

Objet : duplicata contrat

Pages : 5

Suite à notre communication de ce jour ci-joint, comme convenu copie
du contrat Avenue Nicolas Ledoux MAGNY LES HAMEAUX

Vous en souhaitant bonne réception

Sincères salutations.

Cabinet Patrice BILLOT



1 / 4

Conditions Particulières
MULTIRISQUE IMMEUBLE
Contrat N° 3850701104

PTF

78103044

Ces Conditions Particulières jointes aux Conditions Générales 460613C ,
dont le souscripteur reconnaît avoir reçu un exemplaire, constituent le
contrat d'assurance. La fiche 490009 y est jointe.

N° client 292186520

Ce contrat est conclu entre

AXA FRANCE IARD
représenté par
M BILLOT PATRICE
12 RUE DE MONTREUIL
78000 VERSAILLES

et

LE SOUSCRIPTEUR
SCP LES COTTAGES DE CRESSELY
REP PAR GIMCOVERMEILLE

1 RUE GEORGES BIZET
78960 VOISINS LE BRETONNEUX

TÉLÉPHONE : 01 30 21 60 30

Il s'agit d'un remplacement; il annule et remplace le(s) contrat(s)
souscrit(s) précédemment sous le(s) N° 000003850701104 .

Date d'effet : 20/06/2011 à 00h00
Date d'échéance principale : 01/07
Fractionnement annuel.

Indice de souscription : 851,20

SITUATION DU RISQUE

AV NICOLAS LEDOUX
78114 MAGNY LES HAMEAUX



2 / 4

Conditions Particulières
MULTIRISQUE IMMEUBLE
Contrat N° 3850701104

DECLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR

Le souscripteur agit en qualité de mandataire pour le compte du ou des propriétaires et déclare :

Les biens immobiliers assurés représentent une superficie de 3034 m² et sont à usage de garages ou parkings.

A la souscription, aucun des immeubles assurés n'est entièrement inoccupé; en cours de contrat, l'assuré s'engage à nous déclarer dans les six mois si un des bâtiment restait entièrement vacant.

Ils sont CONSTRUITS EN MATÉRIAUX DURS MAIS COUVERTS EN MATÉRIAUX LÉGERS.

Ils sont d'un standing NORMAL.

Les biens assurés sont occupés par les activités professionnelles suivantes :

Superficie (m²) Activité

3034 BOXES, PARKINGS (LOCAUX A USAGE EXCLUSIF DE STATIONNEMENT)

Les biens immobiliers assurés :

- ont au plus 1 niveaux, en comptant le rez-de-chaussée
- ne sont pas une demeure historique ou de caractère, classée ou non à l'un des inventaires des monuments historiques
- ne comportent pas d'activité industrielle
- ni d'ambassade ou consulat
- ni de piscine EN ÉTAGE, AU REZ-DE-CHAUSSÉE, à L'EXTÉRIEUR
- ni de tennis
- ni de discothèque, dancing, boîte de nuit, sex-shop, piano-bar, bar avec piste de danse, cabaret, ou établissement de meme nature

Les biens immobiliers ont été construits ou totalement réhabilités en 1975

SONT GARANTIS

INCENDIE ET RISQUES ANNEXES

DOMMAGES ELECTRIQUES à concurrence de 31,00 fois l'indice.

EVENEMENTS CLIMATIQUES

CATASTROPHES NATURELLES



3 / 4

Conditions Particulières
MULTIRISQUE IMMEUBLE
Contrat N° 3850701104

DEGATS DES EAUX

CANALISATIONS ENTERREES ET REFOULEMENT D'EGOUTS à concurrence
de 31,00 fois l'indice.

RESPONSABILITE EN QUALITE DE PROPRIETAIRE

VOL

VANDALISME

BRIS DE GLACE à concurrence de 16,00 fois l'indice.

DEFENSE-RECOURS

CONTENU DANS LES PARTIES COMMUNES à concurrence de 31,00 fois l'indice.

NE SONT PAS GARANTIS

EXTENSIONS DE GARANTIES définies au Conditions Générales alinéas 41 à 51

CONTENU DANS LES PARTIES PRIVATIVES

BRIS DE MACHINES

PERTE DE LIQUIDES

CLAUSES ET CONVENTIONS

Le risque est composé de 124 boxes répartis sur 6 bâtiments, ainsi que
7 remises et 7 locaux poubelles sur 6 parking.
Le matériel appartenant aux propriétaires entreposé dans les boxes est
exclu du présent contrat.

COTISATIONS

La cotisation ANNUELLE TTC s'élève à 2314,68 euros
(Soit 15183,31 francs)
dont 204,28 euros pour les catastrophes naturelles
et 217,47 euros pour les frais et taxes.

Aucune cotisation comptant n'est due pour la période du 20/06/2011
au 01/07/2012 .